



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 OCTOBRE 2012

Le quorum (425) n'étant pas atteint,  
il est procédé à une Assemblée Générale extraordinaire.

Tel : 06 07 29 85 35  
Site : <http://a10gratuite.free.fr>  
courriel : [a10gratuite@free.fr](mailto:a10gratuite@free.fr)

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous adresser le compte rendu de notre Assemblée Générale annuelle.

Nous remercions vivement les personnes qui y ont participé, ainsi que celles qui nous ont renvoyé leur pouvoir et leur cotisation 2012-2013.

Restant à votre écoute,

Pour le Conseil d'administration  
Le Président  
Jean Claude LAGRON

Le Président rend hommage à **André GUILLET**, fondateur, trésorier, organisateur de nos manifestations et responsable pour le canton de Saint Arnoult qui nous a quitté brutalement le 2 septembre dernier. L'Assemblée observe un moment de recueillement à sa mémoire.

### I - RESUME DU RAPPORT D'ACTIVITE

L'année qui vient de s'écouler a clôturé la 13ème législature et ouvert la 14ème. En raison des élections, elle fut marquée par près de 6 mois de vacance de responsable au ministère des transports.

#### **Chronologie de nos relations avec l'Etat.**

En février et mai 2011, deux tables rondes s'étaient tenues à la DIT. Une 3ème avait été annoncée pour l'automne 2011. Cette dernière n'a jamais eu lieu.

Le 5 décembre 2011, N. KOSCIUSKO-MORIZET annonce dans la presse quelques mesurées relatives aux tronçons franciliens de l'A10 et A11 : 50% de réduction pour les véhicules en covoiturage, au péage de Dourdan 1 passage sur 2 gratuit au delà de 25 passages mensuels, aménagement de la BAU entre les Ulis et Massy pour les bus. Ces mesures ne sont pas négatives mais elles n'auront que des effets marginaux pour les usagers (moins de 1% concernés), et aucun effet sur le trafic du réseau secondaire. Elles ne coûtent rien au concessionnaire puisqu'elles seront financées par les usagers (« paquet vert »).

Face à notre mécontentement sur la forme comme sur le fond, le 12 janvier nous sommes reçus au cabinet de NKM pour nous expliquer ces mesures et pour fermer le dossier en nous proposant un point dans 6 mois, c'est à dire après les élections. A notre initiative, trente élus signent alors une lettre commune au gouvernement demandant à être reçus. Elle n'aura pas de suite.

De cette période nous retenons que pour la 1ère fois nous avons obtenu l'ouverture de discussions mais que celles-ci ont eu lieu dans une ambiance d'extrême complicité entre l'Etat (représenté par la DIT) et le concessionnaire. Leur échec confirme qu'il ne peut y avoir de solution raisonnable à notre dossier sans une forte volonté politique de l'Etat. Cette volonté a été absente.

**Dés l'installation du nouveau gouvernement** nous avons pris contact avec F. CUVILLIER, Ministre chargé des transports, pour une demande d'entretien.

Ce premier contact s'est déroulé le 26 septembre en présence du Directeur adjoint du cabinet du ministre.

Le ton et les intentions affichées semblent montrer un changement d'attitude à l'égard des concessionnaires. Afin de trouver des ressources budgétaires nouvelles, le gouvernement aurait

l'intention de mettre à contribution les concessionnaires en augmentant de 50% la redevance sur le foncier. Ceci serait applicable dès le budget 2013. Le représentant du Ministre semble assumer une épreuve de force avec les concessionnaires. **Cette perspective n'est pas pour nous déplaire** car, depuis des années avec la complaisance de l'Etat, les concessionnaires se gavent sur le dos des usagers. Il faudra cependant une très forte volonté politique du gouvernement pour éviter que cette épreuve se retourne pas contre les usagers en raison des contreparties que les concessionnaires exigeraient : augmentation des tarifs ou allongement de la durée des concessions ce qui aboutirait à ce que ce soit les usagers qui supportent ces mesures fiscales. Selon nous, les usagers doivent se mobiliser et **faire preuve de la plus grande vigilance**.

Concernant notre dossier, nous faisons remarquer au représentant du ministre que si nous pouvons comprendre les priorités budgétaires de l'Etat, l'Etat doit aussi comprendre que **les problèmes de transports vécus quotidiennement par les salariés doivent être solutionnés**. Il semble admettre ce point de vue en estimant que ces problèmes nécessiteraient en effet d'être traités. Selon lui, ce traitement pourrait débuter mi 2013. C'est ainsi que dans un courrier post entretien que nous lui avons adressé, nous demandons que le ministre confirme ses intentions et engage dès maintenant un pré examen du dossier (études complémentaires, concertations). Nous lui proposons d'être associés à ce travail.

Le ministre aura l'occasion de préciser ses orientations en répondant aux parlementaires qui ont déjà commencé à l'interpeller sur ce dossier.

#### **Nos relations avec les collectivités territoriales.**

Malgré nos sollicitations, le Conseil régional d'Ile de France reste parfaitement insensible aux problèmes de transports en grande banlieue. Nos interventions sont sans réponse, les quelques projets sont menacés ou abandonnés. Le Conseil général des Yvelines est peu attentif aux questions du Sud Yvelines. Pourtant, la déplorable affaire du nouvel échangeur en amont de Mantes la Jolie devrait le rendre plus diligent pour ne pas devenir l'otage et les Yvelinois les pigeons des concessionnaires qui gèrent les réseaux concédés de ce département. Nos relations avec le Conseil général de l'Essonne restent très coopératives comme le confirment l'entretien que son Président nous a accordé en février ainsi que son communiqué d'avril dernier.

Le soutien des communes s'est encore élargi par l'adoption de délibérations en faveur de la gratuité des Conseils municipaux ou des Communautés de : Briis sous Forges, Sainte Mesme, Etampes, Morigny-Champigny, la CAPY, Saint Arnoult.

Depuis le changement de législature plusieurs parlementaires nous ont déjà reçu ou sont intervenus : Mme C-L CAMPION, Mrs. M. POUZOL, J-F POISSON, F. MARLIN.

Durant l'année, nous avons poursuivi notre cycle de conférences-débat, souvent cantonales, avec les élus pour leur présenter nos propositions techniques et financières montrant que la gratuité est possible. Elles se sont tenues à : Etréchy, Briis sous Forges, Saint Chéron, Etampes-Méréville, Marcoussis, Arpajon, Sainte Mesme. D'autres sont envisagées : CAPY, CCDH,... Ces conférences avec les élus locaux se sont révélées d'un grand intérêt mutuel.

A notre initiative et en présence de nombreux élus, une nouvelle manifestation s'est tenue au péage de Dourdan le 22 mai pour sensibiliser et informer les usagers de l'état de notre action.

Par ailleurs, nous avons poursuivi l'élargissement de nos contacts avec les associations confrontées à des problèmes de transports, de trafic ou d'environnement. Ainsi, nous avons rencontré Saint-Prest-environnement confrontée au projet relatif à l'aménagement de la RN 154 (28). Pour en savoir plus, sur notre site un lien permet de prendre connaissance du combat de cette association.

#### **Notre action va donc se poursuivre dans un contexte nouveau.**

Nous proposons de la déployer dans deux directions.

1 - Poursuivre nos démarches vers l'Etat. Nous allons nous appuyer sur les propos tenus par le représentant du ministre le 26 septembre considérant que notre dossier nécessiterait d'être traité et ceci, compte tenu des priorités budgétaires, mi 2013.

Avec l'aide des parlementaires, nous allons donc **nous employer à ce que le ministre précise ses intentions**. Nous allons aussi lui demander qu'il mette à profit ce délai **en amorçant un pré examen du dossier**.

2 - Passer à la vitesse supérieure pour **faire mieux connaître la gabegie des concessions** autoroutières dans l'opinion publique. En effet, avec les concessionnaires nous ne parlons pas le même langage. Nous parlons intérêt général, eux parlent CAC 40, dividendes, stocks option. Il faut donc utiliser une pédagogie adaptée à cette réalité qui s'appelle rapport de forces. Nous espérons que l'Etat saura enfin se positionner du côté de l'intérêt général. La période

hivernale rendant les exercices de plein air impossibles, elle sera donc mise à profit par le Conseil d'administration pour **préparer un printemps résolument pédagogique...**

Enfin, nous proposons de constituer un « comité d'élus pour la gratuité ». Il s'agit de passer avec eux d'une démarche additionnant les interventions individuelles – toujours absolument nécessaires – à une démarche affirmant une exigence collective. Rencontrer individuellement tous les élus, sera une tâche déterminante pour le prochain CA.

Il serait par ailleurs souhaitable de structurer géographiquement notre action dans certains cantons, notamment Etréchy, Arpajon, Etampes, en faisant appel à l'initiative de nos adhérents.

Nous association compte ce jour 849 membres. La perspective de 1000 adhérents doit être notre préoccupation de tous les jours.

### **Débat sur le rapport moral**

Les adhérents ont entamé un dialogue entre eux et les membres du Conseil d'Administration. Plusieurs remarques sont faites :

- Les ministres changent, les hauts fonctionnaires restent.
- C'est la lutte entre le pot de fer et le pot de terre, beaucoup de non-dit, pourquoi ne pas contacter « UFC Que choisir » ?
- A Orléans, les utilisateurs de l'agglomération ont un tarif préférentiel.
- Bloquer l'autoroute un dimanche, cela fera bouger Cofiroute. Mais se pose le problème du volontariat pour l'action. Mais, sans blocage, cela ne sert à rien.
- Il faut renationaliser les autoroutes.
- Il faut opposer les arguments de Cofiroute aux nôtres.
- C'est l'usager qui paiera toujours.
- Pourquoi ne pas utiliser la taxe carbone en passant par l'Europe ? Les émissions de carbone et la consommation de carburant sont inférieures sur autoroute que sur les routes secondaires. La mise en place de l'écotaxe peut être un argument.
- L'accidentologie est aussi un argument pour transférer le trafic du réseau secondaire vers l'autoroute.
- Les associations (la fédération du Camping Caravaning) n'ont pas réussi à faire baisser le tarif des campings cars.
- Le SDRIF ne favorise pas les habitants du sud francilien. Les salariés sont obligés de prendre leur voiture. C'est une nécessité.

A ces questions, le Président et les membres du Conseil d'Administration ont apporté des réponses :

- Nous ne sommes pas seuls : nos relations associatives ainsi que celles avec les collectivités territoriales se développent. Elles permettent de peser plus fort.
- Pour Orléans, c'est la Collectivité territoriale qui a compensé la part de Cofiroute. Elle est devenue otage du concessionnaire.
- Les concessionnaires ont un contrat. Sans volonté politique, tout changement entraîne un dédommagement.
- Dans le paquet vert du Grenelle de l'environnement, l'arrêt au péage des poids lourds est supprimé, d'où un rejet minimal de CO<sub>2</sub>, mais la suppression des postes de péages par automatisation, d'où suppression d'emplois, l'ensemble payé par les usagers (un an de concession supplémentaire).
- Pour l'accidentologie, nous avons déjà montré que, selon les études menées, le taux est 5 fois inférieur sur autoroute que sur le réseau secondaire.
- L'Etat est le propriétaire du foncier des infrastructures autoroutières. Les concessions sont régies par des contrats léonins.
- Le bras de fer annoncé par le Ministère n'a pas encore d'effets visibles. La loi de finances devait prendre en compte une augmentation forte de la taxe imposée aux concessionnaires. Mais, pour le moment, rien n'apparaît dans le débat. Encore une fois, tout est une question de volonté.

### **Le Président a conclu ces échanges par ces réflexions :**

« J'entends bien qu'il faut mener des actions plus fortes. Il y en aura. Mais **cela dépend de la mobilisation des adhérents**. D'autres formes d'action seront discutées en Conseil d'Administration. On peut faire bouger le contrat de concession. Qu'est-ce qui nous permettra de gagner ? Si l'Etat confirme en actes son changement de ton et d'attitude. C'est à suivre dans la

durée. Notre problème peut être intégré dans une révision plus générale des rapports de l'Etat vis à vis des concessionnaires autoroutiers. »

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité des 149 votants.**

## **II – RESUME DU RAPPORT FINANCIER**

Le bilan financier 2011-2012 s'établit ainsi : 3013 € de recettes. Un solde antérieur de 835.36€. 1778.89 € de dépenses, soit un nouveau solde de 2069.47 €. Les principaux postes de dépenses sont : frais postaux (714.95€), reprographie (424.82€), frais de manifestations (348.17€), assurance (234€).

Les ressources financières de l'association proviennent des cotisations des adhérents (1465 €), des subventions des Conseils municipaux : Saint Arnoult (200 €), Arpajonnais (163€), les Granges le Roi (100€), Ablis (81 €) et de dons : réserve parlementaire de J-F POISSON (1000€).

Le Président remercie les 13 membres souscripteurs.

### **Débat sur le rapport financier**

- Comment expliquer le différentiel entre le nombre d'adhérents et le nombre de cotisants ?
- C'est une vraie question. La réponse est : comment améliorer nos liens avec nos adhérents, notamment pour le recouvrement annuel des cotisations ? L'amélioration de notre réseau cantonal devrait nous y aider.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité des 149 votants.**

## **III - RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le CA sortant était composé de 15 membres : Mmes BASTIDE-TAVERNIER, FISCHER et LABBAT, Mrs, BIZIEN, CHANET, COCHETON, COLIN, FENET, GUEREAU, GUILLET, HUDAULT, LAGRON, L'HARIDON, LETOUQ et TESSIER.

Les membres renouvelables sont : Mrs P-H COLIN, J. FENET, A. L'HARIDON, G. TESSIER

Outre le décès de notre regretté A. GUILLET, deux administrateurs sortants ont demandé à ne pas être renouvelés : Mrs J-M. HUDAULT et M. LETOUQ.

Plusieurs candidatures sont proposées à l'AG : M. François CHEVALLIER (Saint Arnoult), Mme Catherine DANON (Etréchy), M. Serge DELLA BELLA (Saint Arnoult), M. Bruno MUNILLA (Saint Arnoult).

D'autres personnes hésitent à déposer leur candidature ne sachant pas très bien ce que recouvre cette fonction. Il est rappelé qu'on peut être associé au travail de l'association sans être membre du CA (depuis plusieurs années des adhérents sont associés de cette manière).

Le Président remercie M. HUDAULT, administrateur depuis l'Assemblée Générale constitutive de l'association en 2002 et M. LETOUQ, administrateur depuis 2007, pour leurs apports au développement de l'association et pour le riche travail accompli durant leurs mandats.

**A l'unanimité des 149 votants, l'AG décide de renouveler le mandat des quatre administrateurs sortants. Elle élit les quatre candidats proposés. Le nouveau CA est donc composé de 16 membres.**

**Pour suivre et participer à l'activité de votre association**

**<http://a10gratuite.free.fr>**

*\* Certains documents mentionnés dans ce compte rendu ne sont pas publics. Sur demande, ils peuvent être envoyés aux adhérents.*